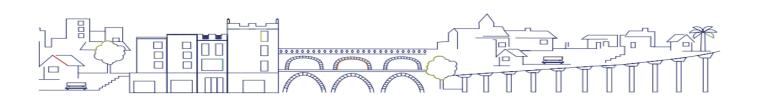




CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE



COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents: MM. Christian GRAU, Jérôme CANOVAS, Françoise BASTELICA, Marie ARIZA, Daniel GALY, Marie CABASSOT, Boris IGONET, Jean-Louis MARQUES, Yannick CONEGERO, Corinne DELOS, Violaine MARIANNE, Régine LEVACHER.

Procurations:

Michel **BIAL**, procuration à Régine **LEVACHER**. Claire **KIRCH**, procuration à Daniel **GALY**.

Absents excusés:

Michel BIAL, Carole DUCIEL, Claire KIRCH.

Monsieur Jérôme CANOVAS a été nommé Secrétaire de Séance

1. DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal par délibération en date du 26 Septembre 2023

Décision n°001-2025 – acquisition d'un tracteur et d'une épareuse – cout d'achat 22 000€

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à l'acquisition d'un traceur équipé d'une épareuse en raison de la vaste surface d'espaces à entretenir sur la commune et notamment le camping municipal et la route des crêtes qui coutent à la commune chaque année près de 15 000€

OBJET: 7.3 – Délibération pour la souscription d'un emprunt pour avancer les fonds des travaux de rénovation écoresponsable des sanitaires du camping municipal

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention de type DETR a été attribuée au budget camping municipal pour le projet de rénovation des sanitaires à hauteur de 100 000€

Considérant qu'une consultation bancaire a été menée auprès de trois établissements bancaires,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux des sanitaires du camping ont débuté suite à l'attribution du marché public en conseil municipal du 19 novembre 2024. Lors du vote de ce point au cours du Conseil municipal du 21 janvier 2025, il avait été abordé la nécessité de contracter un emprunt qui sera totalement indépendant des emprunts contractés sur le budget communal.

Trois propositions d'emprunt ont été reformulées à la commune après le dernier Conseil municipal :

	Off	écarts - et +	
Crédit mari-			
time	après négo	790 553.88 €	102 558.08 €
Caisse épargne	Avant négo	731 936.80 €	43 941.00 €
	après négo	705 537.60 €	17 541.80 €
Crédit agri- cole	avant négo	710 048.20 €	22 052.40 €
	après négo	687 995.80 €	

		Crédit agri- cole avant négo	Crédit agri- cole Amortissement constant	Crédit mari- time (BPS)	Caisse d'épargne Avant négo	Caisse d'épargne après négo Amortissement constant
	prêt	400 000.00 €	400 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €
	durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
	taux	4.1%	4.1%	4.95%	4.05%	4.06%
	cout 1ère échéance	7 351.28 €	9 100.00 €	9 881.68 €	9 149.21 €	11 325.00 €
hors transi- tion énergé- tique	Coût der- nière échéance		5 051.25 €			6 313.44 €
	coût annuel 1ère année	29 405.12 €	36 400.00 €	39 526.72 €	36 596.84 €	44 918.88 €
	coût annuel dernière an- née année		20 205.00 €		- €	25 634.38 €
	total inté- rêts	188 102.40 €	166 050.00 €		231 936.80 €	205 537.60 €
	coût du crédit	588 102.40 €	566 050.00 €	790 553.88 €	731 936.80 €	705 537.60 €
	prêt	100 000.00 €	100 000.00 €			
	durée	15 ans	15 ans]	-	

Valattranai	taux	2.7	2.7			
Volet transi- tion énergé-	coût annuel	8 129.72 €	8 129.72 €			
tique	coût du crédit	21 945.80 €	21 945.80 €			
	total em- prunté	500 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00€	500 000.00€	500 000.00 €
	coût total interets	210 048.20 €	187 995.80 €	290 553.88 €	231 936.80 €	205 537.60 €
	total em- prunté avec interets	710 048.20 €	687 995.80 €	790 553.88 €	731 936.80 €	705 537.60 €
	écart	22 052.40 €			26 399.20 €	
	commission et frais	0.20% du capi- tal emprunté	0.20% du ca- pital em- prunté		0.20% du ca- pital em- prunté	0.20% du ca- pital em- prunté
		1 000.00 €	1 000.00 €	3 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €

L'analyse des offres laisse apparaitre que la proposition de l'organisme préteur le Crédit Agricole est la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de financement du budget camping municipal Cap Peyrefite (40210).

Le prêt à amortissement constant fait réaliser des économies

Le fonctionnement du prêt à amortissement constant, qui suppose d'amortir plus de capital dès le départ, s'avère avantageux (intérêts sur CRD), le coût total de l'emprunt est moins élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet qui lui est présenté, d'une part pour le prêt à amortissement constant proposé par le Crédit Agricole de 500.000,00 € avec échéances trimestrielles, à un taux fixe de 4.1% pour 400 000€ empruntés et un taux de 2.70% pour 100 000€ empruntés au titre du projet s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique.
- DÉCIDE d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget principal les sommes nécessaires au remboursement des échéances de capital et d'intérêts,
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- CONFÈRE toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET: 4.1 - Délibération portant modification du tableau des effectifs:

Création d'un poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent est éligible par son ancienneté à un avancement de grade.

L'agent peut accéder au grade d'adjoint technique principal 2ère classe au 1er février 2025.

La création du poste doit précéder la nomination de l'agent par voie d'arrêté du Maire au grade auquel il peut prétendre.

Le tableau des effectifs serait mis à jour comme suit :

Personnel titulaire

Crada	Effectif	Effectif
Grade	prévu	pourvu
Personnel titulaire		
Filière Administrative		
Attaché	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	3	2
Adjoint Administratif Principal de 2eme		
classe	1	0
Adjoint Administratif	2	2
Filière Police municipale		
Chef de service police municipale	1	0
Brigadier-chef principal	2	2
Filière Technique		
Agent de maitrise territorial	1	1
Agent de maitrise principal territorial	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	7	6
Adjoint technique principal 2ème classe	3	2
Adjoint technique	8	4
Total	30	20

Personnel Contractuel

Deve a male a misse at use	Effectif	Effectif				
Personnel contractuel	prévu	pourvu				
Emploi permanent						
Article L332-8-2° du Code de la fonction Publique						
Nature des besoins						
Adjoint technique territorial	1	0				
Emploi permanent	Emploi permanent					
Article L332-8-2° du Code de la fonction Publ	ique					
- 2000 habitants						
	1	1				
Emplois non permanents	Emplois non permanents					
Article L332-23 2° Code de la Fonction Publiq	ue					
(Accroissement saisonnier d'activité)						
Adjoint technique territorial	7	1				
Emplois non permanents						
Article L332-23 1° Code de la Fonction Publiq	ue					
(accroissement temporaire d'activité)						
Adjoint technique territorial	2	2				
Emplois non permanents						
Article L334-3 Code de la Fonction Publique						
(remplacement d'agent momentanément indisponible)						
Adjoint technique territorial	2	1				
Contrat Aidé de droit privé						
PEC						
Contrat Parcours Emploi Compétences	2	1				
Total	15	6				

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer le poste au tableau des effectifs et de le mettre ainsi à jour ;
- D'ouvrir les crédits au budget primitif;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET: 4.1 – Détermination des taux de promotions pour les avancements de grades Année 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE à 100% le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET: 7.5 - Subvention exceptionnelle à l'Association CERBERE FESTIVITÉS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association CERBERE FESTIVITES sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du repas la « Calçotada » ainsi que la reprise du carnaval de Cerbère, évènements organisés au mois de mars 2025.

Monsieur le Maire propose d'octroyer la somme de 2 000,00 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ▶ DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association CERBERE FESTIVITES;
- > **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits au budget principal à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame LEVACHER interroge monsieur le Maire quant aux montants attribués à l'association CERBERE FESTIVITES

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la trésorerie de l'association excédentaire liée aux reports de résultats des années 2020 et 2021.

Il est rappelé que Cerbère était devenu un village « endormi » voire éteint en dehors de la saison estivale.

Les restaurants étant fermés, les lieux de rencontre et de partage sont restreints.

Madame BASTELICA intervient pour mettre en lumière l'investissement du Comité des fêtes.

Monsieur CANOVAS explique que l'organisation du réveillon du jour de l'an par CERBERE FESTIVITES notamment avec le repas et les boissons proposées à un prix de vente de 85€ pour un prix d'achat de 65€ auprès du traiteur est très favorable pour les personnes qui y passent la soirée .

Il donne l'exemple de PORT BOU (repas 110€)

Monsieur CANOVAS revient également sur les montants attribués aux associations avant 2019 à savoir des sommes dépassant les 100 000€ sans que pour autant nous puissions relever un dynamisme.

Questions diverses

Madame LEVACHER interroge monsieur le Maire quant aux Obligations Légales de Débroussaillage par les propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles situées en zone urbanisées sont à débroussailler par les propriétaires privés.

Pour Monsieur le Maire, la contribution à ce service par les administrés devrait être collective c'est-à-dire que comme pour la GEMAPI qui met en protection contre les inondations, une contribution collective devrait être mise en place pour mettre les ceintures urbaines en protection contre les incendies.

Monsieur GALY précise que pour les arbres ne rentrent pas dans le cadre des OLD Monsieur le Maire rappelle l'installation du groupement Pastoral

Madame LEVACHER demande s'il est possible de louer les bêtes des bergers à des fins de débroussaillement

Monsieur IGONET explique l'intervention des chèvres aux cités méditerranée Ce fut complexe en raison de la topographie, l'installation des clôtures, et le débroussaillement manuel à faire à minima au préalable.

Monsieur le Maire expose que la municipalité essaye de répondre au mieux à ces obligations.

Monsieur le Maire rappelle également le projet de plantation des arbres en collaboration avec le lycée professionnel de Céret et en souligne le succès.

La séance est close à 18H29

Christian **GRAU** Jérôme CANOVAS, Françoise **BASTELICA**, Marie ARIZA, Daniel GALY, Marie CABASSOT, Boris **IGONET**, Jean-Louis MARQUES, Yannick **CONEGERO**, Corinne **DELOS**, Violaine MARIANNE, Régine **LEVACHER**.